



**RAPPORT DU COMITÉ SUR LES
FRAIS D'ADHÉSION PRÉSENTÉ
AUX MEMBRES À L'ASSEMBLÉE
SEMI-ANNUELLE DE RCA
(26 JANVIER 2020)**

Voici les participants à la réunion du comité sur les frais d'adhésion de RCA

MEMBRES DU COMITÉ

Jennifer Durward, Ontario
Pippa Hobbes, Ontario
Richard Galway, Prairies
John Metras, Colombie-Britannique
Laurel Glanfield (présidente), Colombie-Britannique
Daphne Dumont, Atlantique

MEMBRES D'OFFICE

Carol Purcer, présidente
Tom Hawker, administrateur, trésorier

PERSONNEL DE RCA

Terry Dillon, chef de la direction
Sid Murdoch, secrétaire
Jen Fitzpatrick, directrice des partenariats et du développement du sport

Informations générales sur les recommandations

Le comité sur les frais d'adhésion a été convoqué en vertu des articles 8.1 et 8.2 des Règlements administratifs de RCA. Une présidente a été dûment élue dans le cadre de la première rencontre, soit le 6 septembre 2019. L'information, les procédures et le calendrier nécessaires au comité ont été déterminés.

Les membres du comité se sont rencontrés de nouveau le 4 octobre 2019 pour examiner une gamme complète de renseignements financiers, de données sur l'activité des participants et d'autres renseignements pertinents et pour en discuter. À la suite de la troisième rencontre ayant eu lieu le 18 octobre, et conformément à l'article 8.4 des Règlements administratifs, le comité a soumis des recommandations au conseil d'administration de RCA, comme indiqué ci-dessous.

Le comité estime avoir été dûment informé des renseignements financiers pertinents et appropriés ainsi que de tout autre renseignement demandé pour soutenir le processus décisionnel.

En présentant ses recommandations au conseil d'administration de RCA, le comité sur les frais d'adhésion a tenu compte de ce qui suit :

- l'historique des frais, le calendrier des changements apportés aux frais, les différentes tailles et les divers lieux géographiques des clubs membres, les pressions et variations budgétaires intérieures de RCA, les services offerts par RCA à ses membres et participants, la période de transition pour passer au modèle de « paiement à la pièce » (frais par siège), l'augmentation du coût de la vie (en moyenne 2 % par année) et la hausse des coûts de RegattaCentral (taux USD).
- Les recommandations de l'an passé à propos des frais d'adhésion ont été rejetées à l'assemblée semi-annuelle, ce qui a empêché toute augmentation et accentué la pression financière sur l'exercice actuel. Un rattrapage est nécessaire.
- Les frais de participation de base n'ont pas augmenté depuis leur création. Nous estimons qu'une augmentation est nécessaire et le montant de 24 \$ recommandé l'an passé est raisonnable. Ces frais permettent de répartir convenablement les coûts de base parmi tous les participants de RCA.
- Les frais par siège, qui s'appliquent à ceux qui participent à des compétitions, sont directement liés au nombre de courses auxquelles ils participent. Il s'agit d'un système de « paiement à la pièce » qui nécessite une légère augmentation pour suivre le rythme de l'inflation.
- Selon les Règlements administratifs, les frais et les cotisations doivent être revus et proposés chaque année. Toutefois, cette année, le comité recommande qu'un ajustement au coût de la vie soit ajouté chaque année, ce qui serait tout à fait normal. À moins de circonstances imprévues, il semblerait qu'une telle augmentation, appliquée à l'augmentation des frais proposée cette année, pourrait suffire à court terme.

RECOMMANDATIONS

Le comité sur les frais d'adhésion recommande qu'aucun changement ne soit apporté aux frais de cotisation des clubs membres (mais il reconnaît que cette structure de frais devrait être revue prochainement).

Le comité sur les frais d'adhésion propose les changements suivants aux frais de participation pour 2020-21 :

Que RCA sollicite l'approbation de ses membres pour une **augmentation des frais par siège de RCA à 3,50 \$ par siège et une augmentation des frais de participation de base de RCA à 24 \$ par participant** pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2020.

MOTION

Que les membres de RCA approuvent l'augmentation des frais par siège de RCA à 3,50 \$ par siège et l'augmentation des frais de participation de base à 24 \$ commençant le 1^{er} avril 2020.

Justification

- Frais par siège : Les frais de 3,50 \$ correspondent à une augmentation de 0,25 \$ par transaction par rapport aux frais de 3,25 \$ de l'exercice 2019-20. Cette augmentation haussera les revenus de RCA d'environ 13 500 \$ pour l'exercice 2020-21.
- Frais de base : Les frais de 24 \$ correspondent à une augmentation de 4 \$ par participant par rapport aux frais de 20 \$ de l'exercice 2019-20. Cette augmentation haussera les revenus de RCA d'environ 50 000 \$ en 2020-21.

Laurel Glanfield
Présidente, Comité sur les frais d'adhésion de RCA